



PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL PCAET 2025-2030

Annexes au mémoire en réponse
aux avis du public

Janvier 2025

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays Loire Beauce
2, rue du Général Lucas
45130 SAINT-AY
02 38 46 01 70
planclimat@paysloirebeauce.fr

I - Consultation du public – Soirée de lancement de la consultation publique du PCAET	3
A - Introduction.....	4
B - Interventions du public.....	4
C - Rappel du calendrier du PCAET	11
II – Avis du public dans leur intégralité	12
A - Avis reçus via questionnaire	12
B - Avis reçus par mail.....	33
C - Avis reçus via les cahiers de consultation	35
III – Verbatims correspondants au graphique de la question 5 « Quelles sont vos 3 principales préoccupations lorsqu’on parle de changement climatique ? ».....	36
IV - Verbatims correspondants au graphique de la question 6 « Connaissez-vous des actions pour lutter contre le changement climatique menées par des acteurs du territoire (entreprises, collectivités, industries, agriculteurs, associations, particuliers) ? ».....	38

I - Consultation du public – Soirée de lancement de la consultation publique du PCAET

Procès-Verbal Mercredi 13 novembre 2024 – Saint-Péravy-la-Colombe

Personnes participantes	<p>Membres du Bureau du PETR Pays Loire Beauce :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Frédéric CUILLERIER, Président du Pays Loire Beauce, • Dominique LORCET, Vice-Président du Pays • Marie-Paule DUMINIL, Adjointe à Cercottes - Membre du Bureau du Pays • Murielle BATAILLE, Maire de Tournoisis - Membre du Bureau du Pays <p>PETR Pays Loire Beauce :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Yvan BOZEC, Directeur • Julie BENTZ, chargée de mission PCAET et LIFE LETsGO4Climate <p>Bureau d'Etude BL Evolution</p> <ul style="list-style-type: none"> • Guillaume FROMENTIN, Chef de projet Air-énergie-climat
Ordre du jour	<ol style="list-style-type: none"> 1. La démarche Plan Climat, ses grands jalons 2. La stratégie choisie par le territoire 3. Le programme d'actions du Plan Climat 4. La consultation du public : à vous la parole ! 5. Discussion et recueil des premiers avis

Sont rapportés dans ce compte-rendu les échanges qui ont eu lieu pendant la réunion. Le contenu de la présentation figure sur le support de la réunion.

A - Introduction

Monsieur Le Président introduit la réunion publique qui a pour objet de présenter le plan climat à la population du Pays Loire Beauce, et de lancer la consultation qui se tient du 12 novembre au 13 décembre 2024. Le Président insiste sur le cadre de la réunion : elle est là pour laisser la parole au public, chaque intervention est la bienvenue.

La présentation du plan est assurée par Guillaume Fromentin, du bureau d'étude BL Evolution et Julie Bentz, chargée de mission énergie-climat au Pays Loire Beauce.

B - Interventions du public

Depuis quand l'obligation de réaliser le PCAET existe-t-elle ?

Guillaume Fromentin : L'obligation existe depuis 2018 pour les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants. Cette obligation concerne la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire.

Quel est le poids d'un plan tel que celui-ci face aux actions de pays tels que les Etats-Unis ou la Chine ?

M. Cuillerier : Le territoire est convaincu que c'est en se mobilisant au plan local que l'on peut progresser tous ensemble sur la résilience du territoire vis-à-vis des enjeux environnementaux. Nous avons le contrôle et le pouvoir sur le plan local : c'est ici qu'il faut agir.

[Concernant les axes de la stratégie] Le sujet de l'eau n'est pas présent comme axe sur lequel agir ?

M. Cuillerier : Le sujet de l'eau est essentiel en matière de réchauffement climatique comme en témoigne les récentes inondations ayant eu lieu en Espagne.

Guillaume Fromentin : Le sujet est présent, de manière transversale : nous en parlons dans les axes de l'habitat, de l'agriculture et des espaces naturels.

Page 8 de la présentation - Précision de M. Cuillerier

Le diagnostic a permis de mettre la lumière sur des éléments qui ne dépendent pas de la compétence du territoire, comme les fortes pollutions engendrées par les axes autoroutiers par exemple.

Les entreprises ont-elles des obligations vis-à-vis de ce PCAET ?

Non, les entreprises polluantes sont déjà identifiées par les services de l'Etat et ont déjà des suivi et contrôles (type directive SEVESO relative à la gestion des risques liée aux matières dangereuses). Certaines entreprises sont également suivies au niveau européen via les quotas carbone.

Ce document n'est donc pas contraignant ?

Le PCAET est obligatoire seulement pour la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire (CCTVL), et non pour celle de la Beauce Loirétaine (CCBL). Ainsi la CCTVL à l'obligation de rendre compte aux services de l'Etat de l'avancée de PCAET et de son respect. Aussi, les acteurs impliqués dans le plan ont conscience que cette implication les engage pleinement vis-à-vis du territoire.

M. Lorcet : la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine a fait le choix de s'engager dans l'élaboration du PCAET et, de ce fait, s'engage à mener les actions qui la concerne.

Y-a-t-il des évaluations et à quelle fréquence ?

Guillaume Fromentin : Il y a une évaluation de mi-parcours à 3 ans et un bilan au bout de 6 ans de mise en œuvre.

Comment se fait le bilan de ce plan ? Qui évalue si ce plan est respecté ?

Le Pays Loire Beauce, à qui la délégation de compétence a été donné par les deux EPCI est garant du suivi de la mise en œuvre de ce plan. Aussi, des indicateurs sont là pour suivre de manière rigoureuse le plan.

Si le bilan est négatif, quelles en sont les conséquences ?

Dominique Lorcet : Que signifierait un bilan négatif ? Cela serait une amende qui impacterait le territoire ? Cela ne rentrerait pas dans une démarche constructive pour accompagner le territoire vers l'action. L'objectif du PCAET est bien de se fixer un plan, un cap pour ensuite regarder comment l'atteindre. Les communautés de communes peuvent-elles être contraintes ?

Les lois encadrant le PCAET ne prévoient pas d'amendes ou de sanction vis-à-vis des mesures d'applications des PCAET. Il n'est pas question de sanctionner mais plutôt d'inciter les collectivités à agir.

Y aura-t-il un suivi du Plan Climat une fois celui-ci validé ?

L'accompagnement du bureau d'études BL Evolution prendra fin une fois l'élaboration terminée. Alors, il est possible de poursuivre un accompagnement avec ce bureau d'études dans le cadre d'un nouveau marché. Il est à noter qu'un poste au sein du Pays Loire Beauce est dédié au suivi du PCAET.

Le PCAET est-il la suite du PCET ?

Le Pays Loire Beauce s'est engagé volontairement dans la mise en œuvre d'un plan climat énergie territorial (PCET) en 2015. Un certain nombre de projets ont été mené dans ce cadre : agriculture et circuit-court, instrumentation des bâtiments, diagnostic éclairage public, etc.

Dans les chiffres présentés, le transport de marchandise est-il compris dans la catégorie transport ?

Oui, la catégorie transport regroupe le transport de personnes et de marchandises. Il n'est malheureusement pas possible de faire la distinction. Une demande a été faite auprès de l'OREGES mais il n'a pas été possible d'avoir d'obtenir des données plus granulaires, plus précises. Les données sont issues de l'OREGES : <https://odace.ligair.fr/gaz-effet-de-serre>

Difficultés d'accès à l'information, nous l'avons reçu l'information car nous avons déjà participé à des événements du PETR, mais les communes ne communiquent pas assez.

Le PETR a envoyé l'information à chacune des communes et des communautés de communes, lesquelles ont relayé ensuite l'information auprès de leurs administrés. Des articles sont par ailleurs parus dans la presse. Nous reconnaissons que la stratégie de communication aurait pu être plus importante.

Nous remarquons l'absence des élus de Beaugency et du relais de l'information de leur part

Monsieur Froissart, membre du Comité de pilotage du PCAET est un membre actif de celui-ci et est par ailleurs très investi dans les actions environnementales du PETR, comme en témoigne son rôle de Président du comité de Biodiversité du Pays Loire Beauce, lequel s'est réuni pendant trois heures ce même jour, sous sa présidence.

Nous remarquons que de nombreuses communes ont relayé l'information de la consultation via Panneau Pocket, outil dont Beaugency ne dispose pas. Par exemple, sur la commune de Saint-Ay, dont la population s'élève à 3 600 habitants environ, 1300 personnes sont inscrites à ce dispositif. Il permet de toucher un large nombre d'administrés.

Ce qu'il va être important dans le PCAET va être d'entraîner tout le monde vers l'action.

Nous sommes convaincus qu'un travail important est à faire, conjointement avec les communes du territoire, ce que nous menons depuis de nombreuses années, dans le cadre de diverses actions et engagement sud PETR : Agenda 21, PCET, Contrat pour la réussite de la transition écologique (avec l'Etat), Contrats d'Objectifs Territoriaux pour les énergies renouvelables thermiques avec l'ADEME, programme LIFE let's go for climate avec la Région, l'ADEME et les citoyens, etc.

Il est important que vous, habitant du territoire, nous aidiez à communiquer également. Nous mettrons le diaporama de la présentation de ce soir dès demain en ligne sur notre site internet : https://www.paysloirebeauce.fr/wp-content/uploads/2024/11/13_11_2024-Reunion-publique-lancement-consultation_vf.pdf

Les données sont issues de 2018, cela pose un problème : ne sont donc pas pris en compte les dizaines de m² qui auront été artificialisés depuis 2018 ?

BL Evolution : Il est nécessaire de comprendre que les données que l'on reprend dans le diagnostics sont ici faites pour donner des ordres de grandeurs afin de mieux diriger l'action du PCAET, mais c'est bien l'identification des postes les plus émetteurs et consommateurs et le programme d'actions qui sont les données les plus importantes. Le plus important est d'agir plutôt que de réactualiser sans cesse la donnée.

La question des données est effectivement à préciser : lors de l'élaboration du diagnostic en 2023, les données les plus récentes à disposition étaient celles de 2018. Depuis, les données de 2020 ont été rendues disponibles, et nous les avons ajoutés dans les annexes. Cela ne change cependant pas les conclusions tirées et donc les actions à mettre en œuvre. Il n'est pas à oublier que les données de 2020 sont impactées par le COVID, ce qui ne correspond pas à une période d'activité « normale ».

Le SCoT va-t-il prendre en compte le PCAET ?

F. Cuillerier : Le comité de suivi du SCoT est composé des élus locaux, des services de l'Etat ainsi que de TOPOS, l'agence d'urbanisme de l'Orléanais et est en charge de suivre le SCoT.

Dans le schéma page 13 du diagnostic, vous pouvez constater que le SCoT doit prendre en compte le PCAET, ce qui signifie « ne pas ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales ».

Il est à noter que la CCBL, qui n'a pas l'obligation de disposer d'un PCAET (car son nombre d'habitant est inférieur à 20 000 habitants) ; a souhaité s'engager dans le PCAET pour une question de cohérence territoriale car elle est engagée dans le SCoT avec la CCTVL, qui elle, a l'obligation de disposer d'un PCAET.

Le Pays avant même de s'engager sur le PCAET avait pris des engagements vis-à-vis de l'environnement, comme l'objectif de planter 100 000 arbres en 10 ans. En 3 ans, nous sommes déjà à 25 000 arbres.

Monsieur Cuillerier rappelle que les élus locaux se battent pour agir localement, et ont besoin de toute la population. Il évoque l'exemple des pistes cyclables dont les financements sont gelés pour 2024 et 2025 et souligne qu'une piste cyclable est la seule dépense qui permet de faire des économies (en matière d'énergie, de santé, etc.) En effet, 30 minutes de vélo par jour représentent 30% d'accident cardiovasculaire en moins. Il informe que les crédits du Contrat Régional de Solidarité Territoriale, porté par le Pays Loire Beauce, ont soutenus 7 nouvelles pistes sur le territoire.

BL Evolution : Le PCAET a pour rôle d'être un document chapeau, de donner les orientations globales, et de donner de la liberté d'agir aux communautés de communes et communes.

Pourquoi ne disposons-nous pas de données plus récentes ?

CF. question n°16

Aujourd'hui les données 2020 sont sorties, il s'agissait de celles de 2018 au moment de la réalisation du diagnostic. Mais il s'agit effectivement d'un problème identifié.

Les données plus récentes n'invalident pas les conclusions tirées des données 2018, les données plus récentes sont celles du Covid.

D. Lorcet : Nous n'allons pas baser les actions à mener sur des incidents : la vie covid n'était pas une vie « normale ».

Réponse de la salle : Un rapport est peut-être à faire avec le télétravail. Cela amène aussi la question « supprime l'automobile de nos vies, qu'est-ce que ça a apporté ? ». La période covid reste une période intéressante à observer.

MOBILITE

Explications sur le projet de SERM (Service Express Régionaux Métropolitains)

F. Cuillerier : Les Métropoles de Tours & Orléans ont candidaté. Aujourd'hui, l'Etat a précisé les crédits sur la partie « études » des SERM mais pas sur la partie « investissements ».

Qu'en est-il du projet d'autostop organisé un temps évoqué sur le Pays ?

La chargée de mission PCAET informe que les territoires qui ont mis en place ce projet (PETR Gâtinais-montargois et PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne) ont des retours mitigés sur l'efficacité de l'outil. Cette question, évoqué en comité syndical fin 2019, n'est plus d'actualité au sein du Pays dans la mesure où ce sont les communautés de communes qui ont la compétence mobilité.

Mob 5 - Pouvons-nous envisager l'arrêt du trafic routier la nuit ?

Des réflexions sont menées sur le sujet. Une mesure du PCAET concerne le sujet des poids-lourds : MOB5-24 « Sensibiliser et promouvoir la réduction du trafic de poids lourds dans les communes le plus touchées ».

Monsieur Cuillerier évoque la question du dernier kilomètre en ville avec la possibilité d'imaginer l'utilisation de vélo-cargo, d'utiliser la Poste comme relais, etc. Il précise que l'union des entreprises de transport logistique de France n'est pas contre cette idée.

Réponse de la salle : Je ne suis pas certain que les réflexions avancent vraiment sur le sujet, étant donné qu'aujourd'hui, les livraisons express sont devenues la norme. Cela induit plus de transport routier.

Il s'agit ici d'une question sur la société que l'on souhaite vivre.

Témoignage d'habitants de Bricy et du trafic routier dû à l'industrie de la betterave

Témoignage : Aujourd'hui les routes sont défoncées par les camions à 50km autour d'Artenay.

F. Cuillerier : Une demande avait été faite pour que les camions passent à 48 tonnes. Nous, l'Association des Maires de France, y avons fait blocage en faisant la contre-proposition de créer des itinéraires dédiés aux poids lourds, en associant les Départements.

HABITAT & BATI

BL Evolution : il est important de noter que certaines mesures sont précises et d'autres correspondent à des orientations générales. Le cas échéant, cela est précisé.

AGRICULTURE ET ALIMENTATION

Proposition du public : Y-a-t-il une mesure sur la résilience communale en préservant des terre en zone non-inondable dédiées à la résilience alimentaire ? L'idée est de se projeter sur l'avenir en préservant un territoire autre que péri-urbain pour les prochaines générations et ainsi avoir une protection minimale de nature.

Il est proposé d'inscrire cette proposition dans les carnets de consultation.

Il est également rappelé l'implication du territoire dans le programme européen porté par la Région Centre-Val de Loire LIFE LetsGo4Climate depuis 2022 où des citoyens ont pu prendre en main ce type de sujet pour réfléchir la sobriété et le déploiement des EnR sur le territoire.

Comment ce plan-va-t-il se décliner et quelle articulation avec le PLUIH ?

Exemple donné de la plateforme logistique à Epieds en Beauce.

Monsieur Cuillerier rappelle que le CRST porté par le Pays permet de réhabiliter les friches industrielles, à l'image du projet de réhabilitation de la friche Chantopac à Patay.

Monsieur Lorcet souligne que la CCBL a fait le choix de ne plus accueillir d'entreprises de logistique dans la mesure où cela apporte beaucoup de trafic routier et peu d'emplois.

Dans le schéma en page 13 du diagnostic, l'articulation avec le PLUI est la suivante : le PLUI doit être compatible avec le PCAET et donc « ne pas être en contradiction avec les options fondamentales ».

NAT 1 -85 « Rénover les berges et chemins de halage de la Loire » : quelles sont les compétences des communautés de communes sur le sujet ?

L'idée derrière cette mesure est de mettre en valeur pour une meilleure utilisation piétonne et cycliste de ces chemins. Il est évoqué la faible capacité à agir du Pays Loire Beauce sur ce sujet. Cependant, il est important de la mentionner dans le document, de façon à donner un signal sur le sujet.

Il est proposé de préciser le sens et le périmètre de la mesure.

ENERGIES RENOUVELABLES

Remise en contexte : chaque commune s'est positionnée sur les ZAER

F. Cuillerier : Le territoire a la forte volonté de développer les EnR, et finance ces projets.

Y. Bozec : L'exemple est donné sur la mise en place de réseaux de chaleur bois-énergie sur Lailly-en-Val et Huisseau-sur-Mauves.

C - Rappel du calendrier du PCAET

- Consultation du public :
 - **12/11-13/12** : Période de consultation du public (30 jours minimum)
 - **Courant décembre et janvier** : Rédaction du mémoire en réponse aux avis formulés par le public

- Validation du PCAET :
 - **Janvier 2025** : 1 Comité de Pilotage de validation du mémoire et finalisation du Plan Climat
 - **Février 2025** : 1 validation en conseils communautaires
 - **Février 2025** : 1 validation en comité syndical

Monsieur Cuillerier remercie les participants pour les remarques constructives et les invite à les noter dans les cahiers de propositions et de remarques présents dans la salle.

II – Avis du public dans leur intégralité

A - Avis reçus via questionnaire

Composition des questionnaires

I - Informations préalables

1. *Quel est votre genre ?*
2. *Quelle est votre classe d'âge ? **
3. *Quelle est votre commune d'habitation ? (Ou bien de travail si vous n'habitez pas sur le Pays Loire Beauce) **
4. *Merci de nous laisser votre adresse mail si vous souhaitez recevoir les résultats de la consultation publique*

II - Votre avis sur le Plan Climat Air-Energie-Territorial et vos préoccupations

5. *Quelles sont vos 3 principales préoccupations lorsqu'on parle de changement climatique ? **
6. *Connaissez-vous des actions pour lutter contre le changement climatique menées par des acteurs du territoire (entreprises, collectivités, industries, agriculteurs, associations, particuliers) ?*
7. *Le PCAET comporte 7 axes stratégiques de travail : Après avoir pris connaissance des différents documents du projet de Plan Climat, avez-vous des remarques et/ou actions concrètes à proposer ? **
8. *Souhaitez-vous laisser un commentaire, une réflexion ou une observation générale ?*

Avis n°1 – 12/11/2024

I - Informations préalables

F, 45-54 ans, st péravy la colombe

II - Votre avis sur le Plan Climat Air-Energie-Territorial et vos préoccupations

5. hausse températures et augmentation des catastrophes naturelles, problèmes santé liés à la pollution et les gaz à effet de serre, agriculture et pêche menacées.

6. communication sur les énergies renouvelables, encouragement véhicules électriques, tri des déchets

7. Problème de financement, volonté politique et engagement citoyen sont des facteurs qui peuvent mettre un frein à ce projet.

8. En conclusion nous devons tous nous mobiliser.

Avis n°2 – 12/11/2024

I - Informations préalables

F, 45-54 ans, orleans (hors périmètre)

II - Votre avis sur le Plan Climat Air-Energie-Territorial et vos préoccupations

5. maitrise des températures, inondations, sècheresse

6. compost, isolation, maitrise consommation

7. non, il y a déjà suffisamment de suggestions MAIS rendre accessible les actions aux bonnes volontés

8. Oui, il est regrettable que les actions menées sur les territoires ne soient pas accessibles : ex ? 1 ans et demi d'attente pour un compostable collectif !!!! le temps de se tourner vers d'autres solutions ou ancrer la non action !!!!

Avis n°3 – 12/11/2024

I - Informations préalables

F, 45-54 ans, Beaugency

II - Votre avis sur le Plan Climat Air-Energie-Territorial et vos préoccupations

5. Le recyclage, La sensibilisation citoyenne au respect de l'environnement, Le développement des trajets mutualisés

6. Concrètes et quotidiennes: non

7. L'organisation du recyclage des déchets alimentaires par les restaurants et les collectivités

8. Non

Avis n°4 – 12/11/2024

I - Informations préalables

M, 65 ans +, Beauce-la-Romaine

II - Votre avis sur le Plan Climat Air-Energie-Territorial et vos préoccupations

5. augmentation des températures, phénomène climatique (inondation forte chaleur..) impact sur la santé
6. mobilité douce, gestion de l'eau
7. NON, trop complexe , loin des préoccupations locales
8. manque de centralisation des actions et des acteurs , disposer d'un site unique

Avis n°5 – 12/11/2024

I - Informations préalables

F, 55-64 ans, Isdes (hors périmètre)

II - Votre avis sur le Plan Climat Air-Energie-Territorial et vos préoccupations

5. Disparition des biotopes, migration des espèces, résistance de l'habitat et des infrastructures
6. panneaux photovoltaïques, recyclerie, manger bio et/ou local
7. Une synthèse de 12 pages de diagnostics pour 2 pages de stratégie... et aucune action concrète radicale à la hauteur de l'urgence. Très inquiétant. Il faut sortir le bois-énergie du renouvelable : à surface égale, la production de bois a baissé de 50% ces 20 dernières années. Le climat actuel ne permet plus aux arbres de croître au même rythme et donc à la forêt de séquestrer du bois. Quid du bio dans les cantines, de la remise en route des petites lignes de chemin de fer (Châteauneuf - Orléans), du remplacement des produits de synthèse en agriculture, de la limitation forte de l'irrigation en agriculture, du reméandrage des cours d'eau et de la création de ripisylves, de l'abandon de l'urbanisation dans certaines zones (inondables, sur certaines argiles plastiques), de l'obligation de la pose de panneaux photovoltaïques sur TOUS les nouveaux bâtiments industriels (et entrepôts), de l'incitation à la pose de panneaux sur les bâtiments déjà construits, sur les parkings, de l'abandon de création de nouvelles routes (permettant de fait l'entretien des anciennes), de la limitation du sur-tourisme et des résidences de court-séjour en centre-ville, de la création et du développement de VRAIES ceintures vertes autour des villes...
8. Avec votre ambition, on va droit au +4°C d'ici 2100.

Avis n°6 – 12/11/2024

I - Informations préalables

M, 55-64 ans, Saint-Péravy-la-Colombe

II - Votre avis sur le Plan Climat Air-Energie-Territorial et vos préoccupations

5. Les inondations les forte chaleur sècheresse

6. ne pas gaspiller l'eau faire des plantation qui demande moins d'eau , isolation , ampoule basse consommation pompe à chaleur

7. Réduction de gaz à effet de serre consommation d'énergie . énergie renouvelables réduction des polluants

8. faisons du mieux que nous pouvons

Avis n°7 – 13/11/2024

I - Informations préalables

F, 45-54 ans, Meung-sur-Loire

II - Votre avis sur le Plan Climat Air-Energie-Territorial et vos préoccupations

5. Sécheresse, pénurie, énergie durable

6. Associations

7. Co voiturage

Avis n°8 – 18/11/2024

I - Informations préalables

F, 55-64 ans, Beaugency

II - Votre avis sur le Plan Climat Air-Energie-Territorial et vos préoccupations

5. adaptation de l'habitat et de l'agriculture aux changement climatique/ réduction des flux routiers pour améliorer la qualité de l'air et réduire les EGES/ massifier la prise de conscience par toutes les acteurs et activités des enjeux et des solutions locales de remédiation

6. dans notre territoire ça me semble encore assez anecdotique, pas assez poussé pour que cela représente des leviers de transition, par rapport aux enjeux

7. 1/ Scinder les enjeux spécifiquement pour la CCTVL et la CCBS (les données diffèrent entre le diagnostic et les données OREGES), de manière à mieux appréhender les enjeux respectifs de chacune de ces CC, et faire en sorte que le plan d'action soit plus prescriptif, notamment sur l'urbanisme. par ex, dans le cadre de son PLUi en cours, la CCTVL a produit une carte des températures relevées au sol, on pourrait attendre du PCAET qu'il préconise une mesure visant à restreindre les ilots de chaleurs dans les secteurs en rouge/orange qui apparaissent sur cette carte. Cette action /mesure en urbanisme pourrait

être: "dans les centres urbains concernés par une forte température au sol en été , systématiser la mise en place d'îlots de fraîcheur". 2/ parmi les 27 actions, [mail]

8. D'une façon générale, si les données sont anciennes, ce qui importe c'est la trajectoire et la cohérence de l'action publique. Ainsi des préconisations environnementales précises seraient à mettre systématiquement et il faudrait aussi s'engager à mettre en conformité le SCoT au plus vite!

Avis n°9 – 19/11/2024

I - Informations préalables

M, 65 ans +, Chevilly

II - Votre avis sur le Plan Climat Air-Energie-Territorial et vos préoccupations

5. Transports, énergie, aménagement du territoire

6. Non

7. Transport:

- réactiver la ligne de train Orleans-Chateaufort pour diminuer les voitures sur la tangentielle. Chaque matin et chaque soir, c'est la galère pour tous les gens qui vont au travail.
- utiliser beaucoup plus le train pour le transport des marchandises: camions sur les trains, ou remorques sur les trains pour les grandes distances avec reprises des remorques par des entreprises locales pour la distribution finale.

Énergie:

- équiper tous les toits de bâtiments industriels et commerciaux de panneaux solaires.
- isoler tous les bâtiments publics

Aménagement du territoire:

- ne plus tout bétonner et re-végétaliser des espaces publics.
- arrêter de fermer des bureaux locaux de différentes administrations ou services obligeant les gens à prendre leur voiture.
- obliger toutes les écoles, collèges, lycées à travailler avec des acteurs locaux pour leurs cantines.

8. /

Avis n°10 – 19/11/2024

I - Informations préalables

F, 55-64 ans, Patay

II - Votre avis sur le Plan Climat Air-Energie-Territorial et vos préoccupations

5. L'adaptation de l'habitat, Les économies d'énergie, Les déplacements

6. Peu

7. Établir une stratégie pour rendre chaque commune auto-suffisante au niveau énergétique (équiper les stations d'épuration de centrales de méthanisation?)

*Réduire ou adapter l'éclairage public
Planter des micro-forêts*

8. Il serait intéressant de prévoir une consultation plus large de la population qui n'a pas accès pour plusieurs raisons aux contenus numériques....

Avis n°11 – 19/11/2024

I - Informations préalables

F, 65 ans +, Cercottes

II - Votre avis sur le Plan Climat Air-Energie-Territorial et vos préoccupations

*5. Quel héritage nous laissons aux générations futures ?
Plus de solidarité pour sortir de l'entre soi et être ensemble afin d'avancer et se construire pour améliorer
cet avenir compromis aujourd'hui ...
Plus de conscience de cette réalité*

6. Oui différentes actions sont menées dans diverses structures associatives, collectivités et des particuliers Petit à petit, il y a plus d'ouverture sur le sujet....

7. Superbe travail

8. Comment mobiliser davantage pour connaître le sentiment de chacun ?

Avis n°12 – 20/11/2024

I - Informations préalables

F, 55-64 ans, St Peravy la colombe

II - Votre avis sur le Plan Climat Air-Energie-Territorial et vos préoccupations

5. Réduire nos émissions, évoluer dans nos facons de vivre, s'adapter

6. Micro forêts

7. Les problèmes de mobilité sont un point majeur dans nos campagnes puisqu'il n'y a pas ou très peu de transports en commun

8. /

Avis n°13 – 20/11/2024

I - Informations préalables

F, 35-44 ans, Huêtre

II - Votre avis sur le Plan Climat Air-Energie-Territorial et vos préoccupations

5. La dépense énergétique, l'économie des ressources naturelles et la protection animale (intègre la protection humaine)

6. *Lutte contre le gaspillage énergétique (bâtiment répondant à des normes), moins papier (dématérialisation), recyclage des déchets*

7. *Non désolé*

8. *RAS*

Avis n°14 – 21/11/2024

I - Informations préalables

M, 45-54 ans, Chevilly

II - Votre avis sur le Plan Climat Air-Energie-Territorial et vos préoccupations

5. *Coût Alimentation, Electricité, quelles aides?*

6. *Panneaux solaires, maraîchage et agriculture raisonnée, non labour, arrêt des phytosanitaires*

7. *Non*

8. */*

Avis n°15 – 21/11/2024

I - Informations préalables

M, 65 ans +, Tavers

II - Votre avis sur le Plan Climat Air-Energie-Territorial et vos préoccupations

5. *Gestion de l'eau ,qualité de l'air ,agriculture bio*

6. *Oui*

7. *Non*

8. *Non*

Avis n°16 – 26/11/2024

I - Informations préalables

M, 55-64 ans, Saint-Ay

II - Votre avis sur le Plan Climat Air-Energie-Territorial et vos préoccupations

5. *informer les citoyens, les embarquer dans le changement, accélérer le mouvement*

6. *oui j'ai pu participer aux réunions de présentation*

7. *Nous manquons d'indicateurs pour suivre l'évolution de notre empreintes carbone et par conséquence sur l'efficacité des actions menées. L'élaboration du PCAET s'appuie sur des chiffres trop anciens pour permettre de mesurer les progrès. Comment le gouvernement, l'ADEME, ... peut faire en sorte que nous*

ayons des chiffres régulièrement, comme pour la croissance ou le chômage (ou comme pour BlaBlaCar Daily dans l'accord avec la CCTVL) ?

8. la mobilisation des citoyens et des élus est essentielle pour permettre également à des actions pas forcément coûteuse d'être mises en place.

Avis n°17 – 06/12/2024

I - Informations préalables

F, 55-64 ans, Beaugency

II - Votre avis sur le Plan Climat Air-Energie-Territorial et vos préoccupations

5. Pollution de l'air et de l'eau, la gêne occasionnée par le bruit

6. Privilégier les transports les moins polluants, privilégier les circuits courts des produits alimentaires, réduire l'utilisation de produits phytosanitaires

7. Préserver nos espaces de biodiversité, améliorer les performances énergétiques des bâtiments, privilégier l'utilisation de transports les moins polluants.

8. /

Avis n°18 – 06/12/2024

I - Informations préalables

F, 65 ans +, Saint-Péravy-la-Colombe

II - Votre avis sur le Plan Climat Air-Energie-Territorial et vos préoccupations

5. l'eau, la sécheresse, les pollutions

6. des particuliers qui s'attachent à protéger la nature, la plantation d'arbres...

7. de belles initiatives (bon projet)

8. je ne suis pas suffisamment compétente.

Avis n°19 – 08/12/2024

I - Informations préalables

M, 35-44 ans, Saint-Ay

II - Votre avis sur le Plan Climat Air-Energie-Territorial et vos préoccupations

5. comment changer de mode de vie ? comment réduire mon impact ? quel monde vais-je laisser à mes enfants ?

6. conversations carbone, un coup de meung, actions au sein du collège

7. Incitation au solaire plus marquée / inciter au covoiturage / développer le local au sein des cantines avec une vraie volonté politique

8. /

Avis n°20 – 08/12/2024

I - Informations préalables

F, 65 ans +, Patay

II - Votre avis sur le Plan Climat Air-Energie-Territorial et vos préoccupations

5. déplacement des populations sous l'effet climatique ; intoxication des sols et de l'eau ; qui va payer tout ça ?

6. Non

7. je ne connais pas le PCAET

8. non

Avis n°21 – 09/12/2024

I - Informations préalables

F, 35-44 ans, Saint-Ay

II - Votre avis sur le Plan Climat Air-Energie-Territorial et vos préoccupations

5. dérèglement climatique - sécheresse - inondation - catastrophes naturelles

6. Energie partagée - ADEME -

7. pas de remarques ou solutions à apporter

8./

Avis n°22 – 09/12/2024

I - Informations préalables

M, 55-64 ans, Patay

II - Votre avis sur le Plan Climat Air-Energie-Territorial et vos préoccupations

5. Les économies d'eau, d'électricité, le transport individuel, la pollution atmosphérique, des sols

6. non

7. oui, une remarque. Ce plan est inter services de l'administration. Même si vous avez réservé une part aux habitants, à aucun moment vous n'aller voir les associations qui connaissent leur secteur

8. Dans le Gouv 3, vous parlez de favoriser l'implication citoyenne. Mais quand on parle à un directeur technique de possibilité d'amélioration en terme d'économie de chauffage d'un gymnase avec un investissement de l'ordre de 100€ et que ce n'est toujours pas fait, ce que vous n'êtes pas encore mûre à écouter les gens.

Avis n°23 – 09/12/2024

I - Informations préalables

F, 65 ans +, Patay

II - Votre avis sur le Plan Climat Air-Energie-Territorial et vos préoccupations

5. l'eau, les sols, l'air

6. je n'ai vu que des affiches

7. je n'ai vu que des affiches

8. non

Avis n°24 – 09/12/2024

I - Informations préalables

F, 35-44 ans, Beauce la romaine

II - Votre avis sur le Plan Climat Air-Energie-Territorial et vos préoccupations

5. Agriculture, eau, variations météorologiques importantes

6. Pas totalement

7. Pas de remarque.

8. Avez-vous une communication pour sensibiliser sur le travail à mener et expliquer vos actions auprès des habitants?

Avis n°25 – 10/12/2024

I - Informations préalables

M, 65 ans +, Tavers

II - Votre avis sur le Plan Climat Air-Energie-Territorial et vos préoccupations

5. Inondations, pollution, énergie

6. Oui

7. Développer les transports décarbonés : covoiturage, ferroutage Reboiser les terrains agricoles pour définir un pays de type bocage Diminuer drastiquement les emplois de pesticides et insecticides

8. Les solutions existent, à nous d'en profiter!

Avis n°26 – 10/12/2024

I - Informations préalables

M, 65 ans+, Beaugency

II - Votre avis sur le Plan Climat Air-Energie-Territorial et vos préoccupations

5. augmentation de la température, destruction de la biodiversité, pollution de l'air et de l'eau, pollution des sols agricoles.

6. Maraîchage local (AMAP), pistes cyclables, récupérateurs d'eau de pluie, production d'électricité solaire

7. diminution de l'agriculture industrielle : remettre des haies dans les champs, réduire l'utilisation des produits chimiques, + d'agriculture diversifiée Développer la production d'électricité sur le bâtiments publics Etudier la production d'électricité par des centrales à miroirs (type Ello) Arrêter l'artificialisation des sols. Développer les transports publics ,les pistes cyclables et le covoiturage.

8. /

Avis n°27 – 10/12/2024

I - Informations préalables

F, 25-34 ans, Saint-Sigismond

II - Votre avis sur le Plan Climat Air-Energie-Territorial et vos préoccupations

5. La sécheresse et les tempêtes

6. Non

7. Il faudrait réduire les déchets. Ça passe par le consommateur mais aussi par les grandes entreprises. Faciliter l'accès aux agriculteurs à l'agriculture bio

8. /

Avis n°28 – 10/12/2024

I - Informations préalables

F, 65 ans +, Messas

II - Votre avis sur le Plan Climat Air-Energie-Territorial et vos préoccupations

5. Préservation de la biodiversité Amélioration de la qualité de l'eau Qualité de l'air

6. Stopper l'artificialisation des sols pour préserver la biodiversité et la qualité de l'air (association BBCSF) Développer les pistes cyclables pour favoriser la mobilité propre (mairies et communautés de commune) Développement du bio

7. Développement des modes alternatifs de mobilité en donnant des moyens financiers pour le vélo, les transports en commun et en réduisant les budgets pour le développement des routes et autoroutes. Créer des commissions mobilité douce afin de conseiller et contrôler les aménagements : continuité des

infrastructures, cohérence des trajets, suppression des points de danger, de conflits entre usagers, ... Ne pas autoriser d'implantations industrielles aberrantes du point de vue climatique. Encourager la mise en place de panneaux solaires sur les toitures de bâtiments agricoles et industriels .

8. /

Avis n°29 – 10/12/2024

I - Informations préalables

M, 35-44 ans, Beaugency

II - Votre avis sur le Plan Climat Air-Energie-Territorial et vos préoccupations

5. comprendre qu'il ne s'agit pas seulement d'un problème de CO² ou de pollution mais une conséquence de la destruction du vivant au prétexte du progrès et du bénéfice financier. 1/ Donc essayer de voir les causes et les traiter plutôt que traiter les symptômes. Arthur keller compare cela avec le mal de tête (symptôme) et le doliprane (traitement) mais qui n'est pas suffisant si par exemple la personne à un cancer (cause du mal de crâne). 2/ faire davantage de place au vivant et pas seulement les êtres humains. 3/ pas de transition sans prise en compte de la dimension sociale de notre espèce.

6. utilisation de panneaux solaires, tri des déchets, recyclage, absence d'utilisation de pesticides etc. mais si cela ne s'accompagne pas de changement de société ce ne sera qu'un pansement sur hémorragie....

7. un des axes principal devrait être la sobriété plus que de vouloir conserver à tout prix notre façon de consommer et faire en cherchant seulement à ce que ce soit plus vert...

8. très bonne initiative, dommage que l'on ne connaisse pas les noms des experts qui ont j'espère accompagner ce projet. Il y a de très nombreuses personnes qui travaillent sur ce sujet il serait bien si ce n'est pas le cas de consulter des personnes compétentes sur le sujet davantage que de simples citoyens comme moi, même si c'est important également.

Avis n°30 – 10/12/2024

I - Informations préalables

F, 65 ans +, Beaugency

II - Votre avis sur le Plan Climat Air-Energie-Territorial et vos préoccupations

5. réchauffement climatique, disparition d'espèces vivantes et

6. les actions ne sont pas assez contraignantes et il y a toujours des contournements

7. limiter l'artificialisation des sols, stopper les constructions de plateformes logistiques

8. /

Avis n°31 – 11/12/2024

I - Informations préalables

M, 65 ans +, Chevilly

II - Votre avis sur le Plan Climat Air-Energie-Territorial et vos préoccupations

5. Mobilité decarbonnée, favoriser la mise en place de production d'énergie renouvelables, favoriser le reemploi

6. Mise en place ressourcerie, mise en place de panneaux solaires sur parking supermarché, etc

7. Pas de remarque

8. L'effort de communication va être très important pour permettre au différentes composantes de la vie locale de s'emparer des données du pcaet. De plus il faudra absolument une stabilité des politiques nationales en la matière permettant aux entreprises comme au particulier de prévoir les investissements nécessaires et les intégrer dans une donne financière tendue.

Avis n°32 – 12/12/2024

I - Informations préalables

F, 55-64 ans, Sougy

II - Votre avis sur le Plan Climat Air-Energie-Territorial et vos préoccupations

5. Aucune

6. Oui

7. Incriminer celui qui travaille et qui investit pour créer des richesses est toujours plus simple que de mettre en place des actions simples mais définitives (bien trier ses déchets, éliminer des plastiques, les produits ménagers dangereux...)

8. Qu'on nous laisse vivre, travailler et investir à la campagne avec des réglementations castratrice et punitive.

Avis n°33 – 12/12/2024

I - Informations préalables

M, 65 ans +, Beaugency

II - Votre avis sur le Plan Climat Air-Energie-Territorial et vos préoccupations

5. Conséquences sur les populations (réfugiés climatiques, santé...), conséquences sur la nature (rivières, végétation, biodiversité...), Conséquences sur les activités humaines (Agriculture...)

6. oui, 1. lutte contre les causes : réduction de l'usage de la voiture et de l'avion, isolation des bâtiments, meilleure gestion des engrais azotés agricoles (cultures intermédiaires pièges à nitrates...), économie relocalisée face à la mondialisation, boisement, prairies permanentes... 2. protection contre les conséquences : création d'espaces de fraîcheur en extérieur ou en intérieur, sauvegarde ou création de corridors écologiques...

7. A. La voiture est la principale source de pollution climatique, donc agir sur la mobilité par des solutions d'évitement de la voiture est essentiel, et il faut des solutions compatibles avec la ruralité du territoire, la

voiture électrique qui transporte une personne en bougeant 1 à 2 tonnes de véhicule n'est pas une bonne solution sauf à imaginer des solutions de covoiturage intensif... La hausse du coût de l'énergie à terme ira dans le sens de la proposition suivante qu'il convient d'anticiper avec imagination, en favorisant le développement du vélo et en particulier, le vélo à assistance électrique. Cela passe par :

- 1. Le développement des voies cyclables en commençant par les grands axes routiers, et en gagnant peu à peu l'ensemble du territoire*
- 2. La facilitation pour un grand nombre de l'accès aux vélos à assistance électrique (en proposant une aide financière pour l'achat ou par des prêts court moyen long terme de vélos) ceux-ci donnent une grande facilité de déplacement (10kms sont faisables en moins d'une demi heure, avec fatigue réduite et faible coût énergétique -20 à 30 centimes aux 100kms- et ils ont un impact environnemental réduit)*
- 3. Faciliter l'intermodalité vélo /transports en commun (en créant des espaces sécurisés pour remiser les vélos, reliés à des transports en commun de proximité...),*
- 4. Réimaginer la structuration du territoire à partir d'un réseau de transports publics adaptés et de la règle des "10 kms cyclables électriques" et non des 5kms souvent envisagés dans les études, ce qui change la donne), et compléter peu à peu ce réseau en commençant par les axes les plus fréquentés.*

B. La régression de la biodiversité est un problème grave, complètement sous estimé du fait de notre culture, marquée par l'ignorance ou la crainte de celle-ci (c'est nous qui avons inventé les jardins "à la française", il y a dans notre culture une vision du "propre" et du "sain" qui est contraire à l'idée de biodiversité (par exemple nous utilisons le terme "assainir" pour dire d'assécher les zones humides : dans notre inconscient celles-ci sont "malsaines")...):

Je propose une stratégie biodiversité adaptée à notre territoire Loire Beauce, celle-ci vise à s'appuyer sur l'agriculture (qui gère 80% de ce territoire). Il ne s'agit pas de contraindre les agriculteurs par des règles et des lois supplémentaires, mais de considérer la collectivité comme acheteuse de cette biodiversité aux agriculteurs qui gèrent le territoire :

1. Adopter, même en dehors des zones "natura 2000", le principe des "mesures agroenvironnementales et climatiques" (MAEC), qui consistent pour la collectivité à encourager financièrement les agriculteurs à consacrer les zones les moins fertiles ou plus difficiles à exploiter (forte déclivité, intersections de routes, proximité de bâtiments, d'éoliennes...) à une activité "douce" pour la biodiversité (prairies permanentes, élevage extensif, fauche hors des périodes de nidification avec des outils "doux"), avec une méthodologie précise impliquant des compétences pour l'agriculteur, et cela le prévoir pour la "longue durée", donc trouver des ressources financières publiques durables comme il est fait pour les rivages marins ou lacustres avec le conservatoire du littoral (le "pas de temps" à envisager est de 30 ans pour un enrichissement effectif et durable de la biodiversité dans un territoire donné...)

2. Aider les agriculteurs à créer ou compléter des corridors écologiques même en zones fertiles en utilisant un faible pourcentage de territoire et en localisant ceux-ci de manière à ne pas gêner les travaux agricoles, par exemple en utilisant les bords de chemins, les fossés humides ... Le projet PlantAction

mené par le PETR va dans ce sens, mais le développement d'espaces herbacés fleuris tel que proposé par Hommes et Territoires est aussi une solution à encourager...

3. Encourager la capacité des enfants, en particulier dans le secteur rural, à se passionner pour la nature en formant les instituteurs et en allant dans le sens du projet "Biodiverciné" conduit par le PETR Loire Beauce (balades sur le terrain avec appui d'experts capables de répondre aux questions des enfants, films, etc.)

8. Bonne chance...

Avis n°34 – 12/12/2024

I - Informations préalables

M, 65 ans +, Beaugency

II - Votre avis sur le Plan Climat Air-Energie-Territorial et vos préoccupations

5. augmentation des températures, pollution de l'air et de l'eau, risques d'inondations.

6. Pistes cyclables, récupération de l'eau de pluie, installation de panneaux solaires

7.

** Investir dans l'agriculture bio, développer les circuits courts.*

Diminuer l'utilisation des plastiques,

Installation de maraîchages bio en régie dans les communes afin d'alimenter les cantines scolaires et les associations d'aide aux plus démunis pendant les vacances scolaires.

Soutenir (financièrement?) les ressourceries et le recyclage des vêtements.

Arrêter l'artificialisation des sols.

8/

Avis n°35 – 12/12/2024

I - Informations préalables

M, 65 ans +, Beaugency

II - Votre avis sur le Plan Climat Air-Energie-Territorial et vos préoccupations

5. Le dérèglement climatique qui impactera nos vie dans un futur proche(excès climatiques et ses conséquences). Croissance et consommation ne sont pas remises en cause. Et pays pauvres qui subiront de plein fouet le changement, avec beaucoup de réfugiés climatiques.

6. qqes unes oui, les acteurs du territoire sont certainement les mieux placés pour y répondre.

7. Notre priorité concerne notre environnement qui se dégrade, les nombreuses nouvelles constructions des villes devraient laisser place à des espaces arborés, ou d'agriculture biologique autour des villes et

autour des captages d'eau potable. Pour ce faire les collectivités devraient participer au financement de ces nouveaux impératifs.

8. Nous souhaiterions plus de pistes cyclables, moins de camions sur nos routes, des arbres en ville et l'accès à une alimentation de qualité pour tous grâce à une agriculture non polluante et respectueuse du vivant.

Avis n°36 – 13/12/2024

I - Informations préalables

F, 35-44 ans, Beaugency

II - Votre avis sur le Plan Climat Air-Energie-Territorial et vos préoccupations

5. - protection de la biodiversité (réduire drastiquement l'artificialisation des sols, la pollution lumineuse nocturne et plus généralement toute atteinte à la biodiversité, directe ou indirecte)

- protection de la qualité de l'air (réduire le nombre de véhicules sur les routes, interdire l'implantation d'usines polluantes)

- réduction des déchets (mettre en place la collecte des déchets organiques, favoriser le réemploi des objets sans faire croire que le recyclage est la solution)

6. Associations :

- Un coup de Meung pour la planète : actions ponctuelles comme achat groupé de panneaux photovoltaïques "plug and play" ;

- Les Ateliers LigéteRiens (Ressourcerie) sur Tavers : objets et vêtements de 2nde main tout en favorisant la réinsertion ;

- Beaugency, béton et camions, ça suffit ! : veille à ce que des terrains ne soient pas artificialisés par des plateformes logistiques et donc préserve la biodiversité;

- AMAP Terres de Loire : vente de produits issus de l'agriculture biologique et locale ;

- SEL à Beaugency : monnaie alternative pour favoriser l'entraide entre les personnes ;

Entreprises :

- Biomonde à Tavers : vente de produits bio

- Le Vric à Vrac à Beaugency : vente de vrac permettant de limiter les emballages;

- Le Chat qui dort (librairie) : où comment se passer d'Amazon ;);

- Fripe tendance : boutique de vêtements de 2nde main à Beaugency ;

Particuliers :

- particuliers dont mon foyer : pour l'alimentation : aliments majoritairement d'origine biologique et très peu de viande ; compost ; vélo pour se déplacer pour les trajets de moins de 2 km ; vêtements et objets de 2nde main ; habitudes pour tendre vers le Zéro Déchet ; toilettes sèches ;

7.

Sur la biodiversité :

En ce qui concerne la préservation des trames noires, il est dommage que ne soit pas indiqué explicitement l'extinction de l'éclairage nocturne comme solution relativement simple à mettre en place dans beaucoup de communes et/ou quartiers (action 114).

Je m'interroge sur la formulation des mesures 98 et 99 : pourquoi avoir écrit 2 actions quasiment identiques. Qu'y-a-t-il derrière la formulation "zone dégradée" ? J'espère que cela ne concerne pas une zone non artificialisée jugée peu rentable au niveau agricole. Les panneaux photovoltaïques doivent être posés exclusivement sur des bâtiments ou surfaces déjà artificialisées type parkings. Les surfaces non artificialisées doivent le rester pour préserver la biodiversité.

Je m'alarme de la mesure 104. Je suis une ancienne habitante du Loir-et-Cher et j'ai vu (je vois) ce qui se passe avec les CIVES : des cultures uniquement pour alimenter un méthaniseur surdimensionné avec ce que cela implique : des tracteurs et remorques sur les routes en plus, avec dégradation des routes ; des intrants supplémentaires ; un fauchage avec une hauteur de coupe très basse qui fauche toute la faune qui a trouvé refuge dans ces cultures (c'est un véritable carnage : lapereaux, chevreuils, alouettes, tout y passe !) ; le méthaniseur de Mer fait venir des camions de résidus de betteraves du Nord de la France (!) pour pouvoir l'alimenter. J'espère ne pas voir ce type de méthaniseur sur notre territoire. Plutôt réfléchir à des méthaniseurs à la taille d'une exploitation.

Pour l'action NAT2, il est indiqué qu'il faudra veiller à ne pas introduire d'espèces exotiques envahissantes. Il pourrait être bien de mentionner un partenariat avec le GTPI (groupe de travail plantes invasives de la région Centre Val de Loire) et le CEN (Conservatoire d'espaces naturels) Centre-Val de Loire. C'est un enjeu essentiel sur la biodiversité et la santé humaine (allergies handicapantes qui se déclarent chez des personnes qui ne l'étaient pas avant).

Une réflexion pourrait être aussi menée sur les EEE (espèces exotiques envahissantes) au niveau de la faune. Par exemple, certaines communautés de communes (dans le 41 par ex) ont une vraie politique pour diminuer la pression du frelon à pattes jaunes (le frelon asiatique) en formant des agents à la reconnaissance de l'insecte et de ses nids et en aidant financièrement la destruction des nids).

La mesure 72 m'interroge : pourquoi ne mentionner que le PLUi de la CCBL pour limiter les hangars logistiques ? D'autant plus que le PLUiHD de la CCTVL est en cours d'écriture. Y aurait-il des élus de la CCTVL qui ne voudraient pas de cette mesure ?

Sur la qualité de l'air,

Il est étonnant de voir (p.23/83 du document "stratégies") que les bilans de concentration pour particules fines et les oxydes d'azote respectent les valeurs

réglementaires et les recommandations de l'OMS. Je reçois les alertes Lig'air sur la qualité de l'air et il me semble que ces concentrations sont rarement bonnes.

Il est indiqué (p.72/152) des fiches actions que le site d'Artenay est surveillé pour sa qualité de l'air. On pourrait imaginer une surveillance également sur d'autres sites avec également des passages de poids lourds.

Régulièrement une centrale d'enrobage à chaud s'installe sur la commune de Villorceau, à proximité de Beaugency, ce qui génère une pollution de l'air (rejets gazeux) (et également une pollution sonore par le passage des camions et le fonctionnement de la centrale). Cela a-t-il été pris en compte ? Peut-on envisager une surveillance de la qualité de l'air sur ce type d'installation ?

On peut aussi imaginer une communication des données Lig'Air via par exemple les panneaux lumineux dans les villes (ce qui se fait par ex sur Orléans).

Pour la mesure 24, il devrait y avoir explicitement mention de l'interdiction du transit des poids lourds dans les communes les plus touchées.

Sur les déchets :

Pourquoi n'y a-t-il pas de mesures sur la collecte des biodéchets dans l'action EC03, alors que les collectivités doivent proposer une solution à tous les habitants depuis le 1er janvier 2024 ?

Les collectivités doivent montrer l'exemple sur la réduction des déchets et peut-être avoir un référent qui aiderait et conseillerait sur le tri et la réduction lors d'évènements festifs par exemple.

Pour compléter la mesure 67, il pourrait y avoir des collectes exceptionnelles de déchets contenant de l'amiante (plaques de fibro-ciment, tuiles Eternit) qui, faute d'une filière de retraitement facile d'accès et coûteuse (il faut contacter Véolia, chercher des sacs, convenir d'un rdv de collecte), se retrouvent parfois jetés dans la nature. Ce type de collecte s'est déjà fait sur la communauté de communes CCBVL (41).

8/ Je m'interroge encore sur le réel impact de ce PCAET. Quand on voit ce que font et autorisent en ce moment les élus sur le territoire (plateformes logistiques, centrales photovoltaïques, taille des arbres en pleine période de nidification, arrachage d'arbres, plantation d'espèces végétales invasives, aucune volonté d'interdire le transit des poids lourds,...), je me demande comment, du jour au lendemain, ils pourraient tenir compte de toutes les actions du PCAET.

Quels seront les moyens réels du Comité de pilotage pour inciter les communes ? D'ailleurs comment a été choisi ce Comité de Pilotage ? Sera-t-il renouvelé ? Pourra-t-on prendre part aux réunions du Comité ? Comment se fera le suivi annuel des actions ? Comment ce suivi sera-t-il communiqué aux habitants ?

Autre exemple frappant :

Le PLUiHD de la CCTVL est en cours. Ce document doit être compatible avec le PCAET. Pourtant le PADD est déjà finalisé et voté, alors que le PCAET n'est pas terminé. Cherchez l'erreur...

Avis n°37 – 13/12/2024

I - Informations préalables

F, 65 ans +, Beaugency

II - Votre avis sur le Plan Climat Air-Energie-Territorial et vos préoccupations

5. Le maintien de la biodiversité, la nécessaire réduction des gaz à effet de serre, la lutte contre l'artificialisation des sols

6. Oui. Vric à Vrac à Beaugency (vente en vrac, moins d'emballages), Un coup de Meung pour la Planète (actions locales), Amap de Beaugency (producteurs bio et locale), Asso "Beaugency, Béton et Camions, ça suffit" (lutte contre les plateformes logistiques et leurs conséquences notamment en matière de transports routiers, Les Ateliers Ligétériens (vente objets et vêtements de seconde main et réinsertion professionnelle) Biomonde ((produits bio), L'asso Le Sel (monnaie alternative pour échanger, partager entre les personnes) etc....

D'un point de vue personnel et dans mon entourage : tri des déchets, compostage, aliments pour la majorité bio, un minimum de viande, achats vêtements et chaussures de seconde main, récupération de l'eau de pluie...)

7/ Plusieurs éléments me semblent problématiques.

Le Pays Loire Beauce qui ne dispose pas de PCAET, alors que loi l'a pourtant rendu obligatoire depuis plusieurs années, aurait pu profiter de l'élaboration de celui-ci pour faire connaître aux habitants des communes concernées le but et les moyens d'action dont le Pays compte se doter pour faire face au réchauffement climatique. Un rapide mini sondage sur une quinzaine de Balgentiens démontre facilement que personne ne sait ce qu'est un PCAET, ni à quoi il sert, ni qui le conduit. Comment s'étonner alors de la méfiance à l'égard des politiques publiques si l'on se sent totalement éloignés de la façon dont elles sont élaborées. Le ratio de personnes qui auront répondu à cette consultation par rapport au nombre d'habitants auxquelles elle est destinée sera à ce titre une indication intéressante. Comment imaginer partager la sobriété et impliquer les habitants si l'indispensable travail de communication n'est fait qu'à minima ? On pourrait par exemple, pour que les choix d'actions soient partagés, imaginer qu'ils devraient être présentés dans les conseils municipaux des communes concernées avec une information en amont suffisante pour que les habitants puissent en prendre connaissance, et même, soyons fous, organiser des réunions publiques par ville pour recueillir l'avis des citoyens, il s'agirait là d'un réel exercice démocratique.

Dès la page 4 du document de présentation, il est indiqué : constat du 6e rapport du GIEC (2021) : température mondiale +1,2°, alors que depuis des mois les prévisions, désormais avérées, montraient que dès 2024 la température mondiale se serait déjà élevée à + 1,5°. Comment écrire que chaque dixième de degré compte si l'on part, comme c'est le cas de ce document, d'une base faussée (une augmentation de 1,5° à horizon 2030° alors qu'elle est déjà atteinte 6 ans plus tôt).

Comment prétendre vouloir faire un projet pour une mise en place à l'échelle de 6 ans justement ?

Je citerai simplement quelques éléments car la masse des documents à lire et étudier pour en faire le tour complet est bien trop importante pour que l'on puisse s'y retrouver.

Comment écrire dans les mesures phares qu'il faut « limiter et encadrer l'accueil de hangars logistiques par zonage PLUi-HD si les PLUi-HD en cours d'élaboration ne l'envisagent pas ? D'une manière générale, la compatibilité entre les différents documents actuellement en élaboration est-elle prise en compte ? Le PLUiHD de la CCTVL est en cours, le PADD est finalisé et voté, ce PCAET n'est pas achevé, quant à la modification du Srdet elle est en stand-by. C'est kafkaïen et totalement incompréhensible pour les citoyens.

Y a-t-il des actions très précises visant à végétaliser les centres villes et à y créer des îlots de fraîcheur : ex de Beaugency où tout le centre par ex est très minéral, la Place du Martroi par ex pourrait être végétalisée, le parking de la gare et celui du mail pourraient être recouverts par des panneaux solaires....

Sur les déchets, une solution devait être proposée aux habitants au 1er Janvier 2024, rien n'a été fait par ex de la part de la CCTVL. Peut-on imaginer que des sanctions puissent être prises quand une collectivité ne respecte pas la loi ? Ou le Pays pourrait-il dans ce cas se substituer à la collectivité déficiente ?

Je n'ai rien lu, mais cela peut-être m'a-t-il échappé vue la multitude de pages..., concernant la nécessité de ceintures vertes autour des communes dans lesquelles ces dernières années on a densifié les constructions, réduit les terres agricoles et les zones naturelles.

8/ J'aimerais me tromper, mais je suis dubitative par rapport à ce genre d'exercice, entre les déclarations de principe et les actions réelles des élus le gouffre est souvent immense. Si l'on ne fait pas en sorte que les élus des communes soient astreint à suivre une sorte de guide de bonne conduite écologique, on assiste comme dans notre ville par exemple à des tailles d'arbres en période de nidification, à des soutiens à des projets d'entrepôts logistiques qui entraineraient qui plus est une augmentation de la circulation des camions et donc des GES, à un projet de remplacement d'un stade par des constructions prévoyant 272 places de parking par ex, alors que déjà de nombreux endroits de Beaugency sont surchargés de véhicules.....

Avis n°38 – 13/12/2024

I - Informations préalables

F, 45-54 ans, Beaugency

II - Votre avis sur le Plan Climat Air-Energie-Territorial et vos préoccupations

5. La perte de la biodiversité, l'artificialisation des sols et les hausses de température avec toutes ses conséquences sur l'humanité

6/ Consommer local auprès de producteurs vertueux comme l'AMAP

Consommer en vrac chez Vric à Vrac

Encourager l'agriculture biologique en fréquentant Biomonde par exemple

Entretenir un potager

Composter ses déchets organiques

Acheter des produits de seconde main si possible sur le Boncoin, à la Ressourcerie ou des friperies.

Les Vergers de la fontaine qui reprennent leurs bocalux

Des associations locales qui font une veille environnementale et repèrent les projets écocides et consommateurs de terres vierges ou naturelles.

7/ Ne croyez-vous donc pas qu'une réunion d'information dans la plupart des communes concernées aurait été cruciale ? Demander aux citoyens de lire des dizaines et des dizaines de pages est totalement irresponsable et décrédibilise l'intention de cette initiative. Comment les citoyens peuvent-ils s'impliquer dans de telles conditions ?

Je suis inquiète quant à la mention de "sols dégradés" pour poser des panneaux photovoltaïques qui devraient uniquement être installés sur les toits et les surfaces goudronnées en guise d'ombrières.

Etant dans l'incapacité de lire toutes les pages, est-ce que l'importance des ceintures vertes autour des villes est abordée ? Cela servirait d'îlots de fraîcheur et de couloirs de biodiversité. Il faudrait déminéraliser au maximum en plantant des essences locales qui attirent butineurs et oiseaux.

Je salue le projet d'inventaires de la faune et de la flore locale. Il est clairement bien plus simple de détruire ce qui n'a pas été recensé.

8/ Dans quelle mesure ce plan sera-t-il incitatif pour les communes ? Qui vérifiera l'action des communes ? Pour l'instant, je suis très inquiète des décisions et actions de ma municipalité à Beaugency qui souhaite installer une plateforme logistique XXL sur 10 ha agricoles, qui artificialise les rares terrains en centre-ville alors que les routes sont saturées de camions avec ces derniers qui stationnent un peu partout et qui augmentent l'accidentalité. Pourquoi changeraient-ils leurs logiciel s'il n'y a pas de contrôle strict ?

Avis n°39 – 13/12/2024

I - Informations préalables

F, 35-44 ans, Beaugency

II - Votre avis sur le Plan Climat Air-Energie-Territorial et vos préoccupations

5. Lutter contre les pollutions, garder les terres nourricières, maintenir la biodiversité et des îlots de fraîcheur

6. Les parcs au cœur des zones urbaines, des ceintures vertes nourricières et de biodiversité, l'agriculture bio, préservation des terres non artificialisées, plantation de plantes comestibles dans les espaces publics, Amap, marché (ventes directes sans intermédiaire), des entreprises éthiques (Biocoop, ardelaine, ecopot, savon d'Arthur, ressourcerie, sobriété, low tech...

7. -Poser les panneaux solaires ou photovoltaïques uniquement sur les toits ou des sols complètement artificialisées (attention à la formulation actuelle : ne pas mettre les panneaux sur des sols même dégradés. Cela provoque du réchauffement)

Mettre des actions concrètes pour limiter la circulation de camions qui accentuent actuellement la pollution (arrêté municipal qui interdit le transport en transit)

Construire des îlots de fraîcheur dans et autour des communes. Chacun doit pouvoir être à moins de 200 mètres d'un îlot de fraîcheur (en maintenant les parcs publics) , en nuanciant et baissant les objectifs de densification dans les pôles urbains qui sont déjà trop construits ou qui ont moins de territoire de disponible,

Garder de grands espaces de nature dans chaque commune,

Favoriser la création de forêt comestibles

Installer des composteurs collectifs avec un accompagnement de la commune ou de la com com qui gèrent les nuisibles.

Protéger nos nappes phréatique (infiltration et qualité)

Arrêter les bâtiments XXL dans les zones tampons UNESCO. L'artificialisation des sols doit être en dessous de la courbe regio et ne pas empêcher l'accès à la nature de proximité pour tous.

Empêcher l'arrachage de haie, replanter des haies aux endroits clés. Ne pas construire sur des zones de biodiversité.

8/ Les données chiffrées sont trop anciennes. Les moyens mis dans ce PCAET ne sont pas à la hauteur des enjeux et du retard.

B - Avis reçus par mail

Avis n°40 - 18/11/2024

Bonjour;- voici mes remarques/questions à prendre en compte dans le cadre de la consultation publique. D'après le guide dont voici le lien d4b78e7160ad8733e74d40aa0b058ce47f0db470.pdf p.8 je voudrais savoir quand a été faite la déclaration d'intention qui permet de cadrer la concertation avec le public?

p. 12 de ce document: je voudrais m'assurer que ce PCAET présente bien le diagnostic pour les deux EPCI ainsi que les synergies entre les EPCI. Et il faudrait avoir un diagnostic individualisé ainsi que les actions par EPCI, du moins la CCTVL qui est obligée!,

(De même, l'article L. 2224-37-1 du code général de collectivités territoriales prévoit que tout syndicat exerçant la compétence mentionnée au deuxième alinéa du IV de l'article L. 2224-31 du même code peut assurer, à la demande et pour le compte d'un ou de plusieurs EPCI à fiscalité propre qui en sont membres, l'élaboration du PCAET. Dans ce cas, ou lorsque le PCAET est élaboré à l'échelle de plusieurs EPCI, si l'élaboration conjointe doit favoriser les synergies entre territoires, formellement, un PCAET doit être élaboré pour chaque EPCI.)

Ce constat donne l'impression d'un PCAET qui n'a pas été finalisé, ou qui n'est pas à la hauteur des enjeux, c'est dommage.

Pour le Pays: quand est-ce que le SCoT sera mis en conformité avec ce PCAET ?

Pour le diagnostic : les données des secteurs d'émissions publiées sur l'OREGES (2020 et années antérieures) indiquent des différences notables entre les deux EPCI que tendent pourtant à gommer les moyennes au niveau du PETR. Or cela influence la nature et l'ampleur des enjeux et ensuite la distinction des leviers les plus efficaces adaptés à chaque EPCI?

Pour le plan d'action du PCAET : Quelles sont les actions véritablement contraignantes pour le Pays et pour les EPCI, il n'y a quasiment pas de prescriptions environnementales pourtant les enjeux sont de taille (en matière d'urbanisme et de transport, voire de traitement des déchets.) J'ai noté que des préconisations environnementales étaient vides (p. 16, p. 43), pourquoi ?

Avis n°41 – 19/11/2024

GRDF

J'ai relu les documents soumis à consultation du public dans le cadre du PCAET, je vois qu' la Préfète du Loiret vous alerte dans son avis sur les potentiels de production d'ENR du territoire :

- Consolider la présentation du potentiel de production des énergies renouvelables, pour confirmer la faisabilité du scénario stratégique retenu. En effet, la stratégie s'appuie sur une production significativement plus élevée que le potentiel énoncé (doublement en 2050).

J'ai bien relu vos docs sur la méthanisation, vos hypothèses sont bien compatibles avec le potentiel 2030 et 2050 de méthanisation du territoire (données ADEME – SOLAGRO)

- ⇒ Vous prenez une hypothèse de production de 50 GWh de biométhane en 2030
- ⇒ Nos hypothèses sur la base de l'étude ADEME -SOLAGRO sont un potentiel de 550 GWh/an en 2050 dont 175 GWh/an mobilisables dès 2030.

Je ne vois pas côté biométhane d'incohérence entre vos hypothèses, objectifs et actions et le potentiel de production du territoire.

Avis n°42 – 10/12/2024

- Diminuer la circulation des camions, augmenter les voies ferroviaires et fluviales.
- Conserver et augmenter les terres agricoles, encourager les cultures bio, les rendre accessibles aux plus démunis et pour ce faire organiser des réseaux simples et peu onéreux.
- Eduquer, instruire, informer, motiver les vocations.
- Tout ce qui contribue à la diminution de la pollution de l'air, des sols est d'une importance capitale pour les générations futures, pour la diminution des cancers etc.
- Une morale qui n'abonde pas vers des profits excessifs mais vers ce que l'on appelle le bien de tous me semble être un objectif tout simplement louable et exemplaire.
- Vivre n'est pas sans risques, certes, mais ne multiplions les tragédies .

Avis n°43 – 12/11/2024

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous mon avis concernant le PCAET Loire Beauce.

- Les chiffres du diagnostic sont déjà anciens, c'est dommage.
- Ce PCAET me semble trop peu contraignant, en particulier pour les collectivités. De cet fait, son impact risque fort d'être très minime.
- Ce PCAET arrive après d'autres documents structurants, ce qui limite sa portée.
- Ce PCAET prône une "Lutte contre l'artificialisation liée au développement économique". Comment ?

Les projets logistiques fleurissent partout avec le soutien d'édiles absolument aveugles et sourds aux enjeux environnementaux et à la qualité de vie.

Les pistes cyclables, c'est consensuel, mais pour le reste, le courage et la lucidité manquent pour des décisions fortes.

Cordialement,

C - Avis reçus via les cahiers de consultation

Avis n°44 - 13/11/2024

Femme, 35-44 ans

Inciter chaque commune à prévoir des terres arables non inondables pour une résilience alimentaire (ceinture verte autour de la tâche urbaine, jardins collectifs, etc.)

- ➔ Garder des parties de nature dans chaque commune pour les générations futures très proches des habitations.

Avis n°45 – 13/11/2024

Homme, 60 ans

Quelles sont les mesures obligatoires et contraignantes du PCAET ?

Il est indispensable d'avoir des objectifs fixés et opposables.

Avis n°46 – 13/11/2024

Femme, 35-44 ans

Inciter la non-circulation des camions la nuit et la journée dans les zones habitées.

Avis n°47 – 13/11/2024

Femme, 55-64 ans, Beaugency

- Préconiser des îlots de fraîcheur dans les centre-ville
- Le PLUiHD de la CCTVL prendra-t-il en compte le PCAET en 2025 ? ou en 2031 ?

III – Verbatims correspondants au graphique de la question 5 « Quelles sont vos 3 principales préoccupations lorsqu'on parle de changement climatique ? ».

Catégories de préoccupations identifiées	Réponses au questionnaire
Conséquences sur l'environnement et le vivant	Disparition des biotopes (n°5), migration des espèces (n°5), la protection animale (intègre la protection humaine) (n°13), Gestion de l'eau (n°15), qualité de l'air (n°15), Pollution de l'air et de l'eau (n°17), l'eau (n°18), les pollutions (n°18), intoxication des sols et de l'eau (n°20), Les économies d'eau, d'électricité (n°22), la pollution atmosphérique, des sols (n°22), l'eau (n°23) les sols (n°23), l'air (n°23), eau (n°24), pollution (n°25), destruction de la biodiversité (n°26), pollution de l'air et de l'eau, pollution des sols agricoles. (n°26), Préservation de la biodiversité (n°28), Amélioration de la qualité de l'eau (n°28), Qualité de l'air (n°28), disparition d'espèces vivantes (n°30), conséquences sur la nature (rivières, végétation, biodiversité...) (n°33), pollution de l'air et de l'eau (n°34), 'Protection de la biodiversité (réduire drastiquement l'artificialisation des sols, la pollution lumineuse nocturne et plus généralement toute atteinte à la biodiversité, directe ou indirecte) (n°36), 'Protection de la qualité de l'air (réduire le nombre de véhicules sur les routes, interdire l'implantation d'usines polluantes) (n°36), Le maintien de la biodiversité (n°37), La perte de la biodiversité (n°38), l'artificialisation des sols (n°38), Lutter contre les pollutions (n°39), garder les terres nourricières (n°39), maintenir la biodiversité et des îlots de fraîcheur (n°39)
Changement climatique, catastrophes naturelles et GES	Hausse températures et augmentation des catastrophes naturelles (n°1), maitrise des températures (n°2), inondations (n°2), sécheresse (n°2), augmentation des températures (n°4), phénomène climatique (inondation forte chaleur..) (n°4), Les inondations (n°6), les forte chaleur (n°6), sécheresse (n°6), Sécheresse (n°7), Réduire nos émissions (n°12), la sécheresse (n°18), dérèglement climatique (n°21), sécheresse - inondation (n°21), catastrophes naturelles (n°21), variations météorologiques importantes (n°24), Inondations (n°25), augmentation de la température (n°26), sécheresse (n°27), tempêtes (n°27), réchauffement climatique (n°30), augmentation des températures (n°34), risques d'inondations (n°34), Le dérèglement climatique qui impactera nos vie dans un futur proche(excès climatiques et ses conséquences). (n°35), la nécessaire réduction des gaz à effet de serre (n°37), les hausses de température avec toutes ses conséquences sur l'humanité (n°38)
Conséquences sur les modes de vie	agriculture et pêche menacées (n°1), résistance de l'habitat et des infrastructures (n°5), pénurie (n°7), adaptation de l'habitat et de l'agriculture aux changement climatique (n°8), Transports (n°9), énergie (n°9), aménagement du territoire (n°9), L'adaptation de l'habitat (n°10), Quel héritage nous laissons aux générations futures ? (n°11), La dépense énergétique (n°13), l'économie des ressources naturelles (n°13), Coût Alimentation (n°14), Electricité (n°14), la gêne occasionnée par le bruit (n°17), comment changer de mode de vie ?

	(n°19), quel monde vais-je laisser à mes enfants ? (n°19), déplacement des populations sous l'effet climatique (n°20) sécheresse – inondation (n°20), le transport individuel (n°22), Agriculture (n°24), énergie (n°25), Conséquences sur les populations (réfugiés climatiques, santé...) (n°33), conséquences sur les activités humaines (Agriculture...) (n°33), Pays pauvres qui subiront de plein fouet le changement, avec beaucoup de réfugiés climatiques. (n°35), la lutte contre l'artificialisation des sols (n°37)
Propositions d'actions	Le recyclage (n°3), La sensibilisation citoyenne au respect de l'environnement (n°3), le développement des trajets mutualisés (n°3), énergie durable (n°7), réduction des flux routiers pour améliorer la qualité de l'air et réduire les EGES (n°8), Les économies d'énergie (n°10), Les déplacements (n°10), quelles aides? (n°14), agriculture bio (n°15), Mobilité decarbonnée (n°31), favoriser la mise en place de production d'énergie renouvelables (n°31), favoriser le réemploi (n°31), 'Réduction des déchets (mettre en place la collecte des déchets organiques, favoriser le réemploi des objets sans faire croire que le recyclage est la solution) (n°36)
Approche à adopter	massifier la prise de conscience par toutes les acteurs et activités des enjeux et des solutions locales de remédiation (n°8), Plus de solidarité pour sortir de l'entre soi et être ensemble afin d'avancer et se construire pour améliorer cet avenir compromis aujourd'hui ... Plus de conscience de cette réalité (n°11), évoluer dans nos façons de vivre (n°12), s'adapter (n°12), informer les citoyens, les embarquer dans le changement, accélérer le mouvement (n°16), comment réduire mon impact ? (n°19), comprendre qu'il ne s'agit pas seulement d'un problème de CO ² ou de pollution mais une conséquence de la destruction du vivant au prétexte du progrès et du bénéfice financier. 1/ Donc essayer de voir les causes et les traiter plutôt que traiter les symptômes. Arthur Keller compare cela avec le mal de tête (symptôme) et le doliprane (traitement) mais qui n'est pas suffisant si par exemple la personne à un cancer (cause du mal de tête). (n°29), faire davantage de place au vivant et pas seulement les êtres humains (n°29), pas de transition sans prise en compte de la dimension sociale de notre espèce. (n°29), Croissance et consommation ne sont pas remises en cause. (n°35)
Conséquences sur la santé humaine	problèmes santé liés à la pollution et les gaz à effet de serre (n°1), impact sur la santé (n°4)
Coûts de l'action	qui va payer tout ça ? (n°20)

IV - Verbatims correspondants au graphique de la question 6 « Connaissez-vous des actions pour lutter contre le changement climatique menées par des acteurs du territoire (entreprises, collectivités, industries, agriculteurs, associations, particuliers) ? »

Energies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> • Communication sur les énergies renouvelables ; • Panneaux photovoltaïques (x4) ; • Lutte contre le gaspillage énergétique (bâtiment répondant à des normes) ; moins papier (dématérialisation) ; ampoule basse consommation ; • Pompe à chaleur
Agriculture et alimentation	<ul style="list-style-type: none"> • Maraîchage local (AMAP) ; privilégier les circuits courts des produits alimentaires ; manger bio et/ou local ; développement du bio • Maraîchage et agriculture raisonnée, non labour, arrêt des phytosanitaires ; réduire l'utilisation de produits phytosanitaires ; absence d'utilisation de pesticides etc. • Faire des plantation qui demande moins d'eau
Mobilité durable	<ul style="list-style-type: none"> • Mobilité douce ; Privilégier les transports les moins polluants ; Développer les pistes cyclables (x2) pour favoriser la mobilité propre (mairies et communautés de commune) • Encouragement véhicules électriques
Gouvernance et mobilisation	<ul style="list-style-type: none"> • Associations ; Oui différentes actions sont menées dans diverses structures associatives, collectivités et des particuliers Petit à petit, il y a plus d'ouverture sur le sujet.... ; conversations carbone, un coup de Meung, actions au sein du collège ; Energie partagée – ADEME ; mais si cela ne s'accompagne pas de changement de société ce ne sera qu'un pansement sur hémorragie....
Déchets	Compost ; tri des déchets, recyclage ; tri des déchets ; recyclage des déchets
Espaces naturels	Micro forêts ; des particuliers qui s'attachent à protéger la nature, la plantation d'arbres... ; Stopper l'artificialisation des sols pour préserver la biodiversité et la qualité de l'air (association BBCSF)
Gestion de l'eau	ne pas gaspiller l'eau ; gestion de l'eau ; récupérateurs d'eau de pluie
Habitat durable	Isolation ; isolation
Economie locale et circulaire	Recyclerie ; maitrise consommation

V – Avis de consultation officiel – 28 octobre 2024



AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)

Publié le 28 octobre 2024

Conformément à la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays Loire Beauce (PETR) a engagé l'élaboration d'un PCAET intégrant la dimension territoriale de l'action de lutte contre le changement climatique. Le projet a été arrêté par délibération du comité syndical du 26 juin 2024.

Le PCAET est un projet territorial de développement durable qui prend en compte la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions : adaptation au changement climatique ; réduction des émissions de gaz à effet de serre ; qualité de l'air ; développement des énergies renouvelables. Il porte sur tous les secteurs d'activités et implique les acteurs locaux.

Le PETR et ses deux communautés de communes membres (CC des Terres du Val de Loire, CC de la Beauce Loirétaine) ont mené une étude avec le bureau d'études BL évolution. En application des dispositions de l'article L. 123-19 du code de l'environnement, une procédure de consultation du public par voie électronique est organisée pour recueillir les avis sur le projet de PCAET :

Du mardi 12 novembre au vendredi 13 décembre 2024 inclus.

Le dossier de consultation publique comprend : le projet de PCAET (diagnostic, stratégie, plan d'actions et évaluation environnementale stratégique) ; la délibération d'arrêt du projet ; les avis des autorités et le mémoire de réponse du PETR.

Il sera consultable sur le site internet du PETR : www.paysloirebeauce.fr et, sur rendez-vous, au siège du PETR : 2 rue du Général Lucas 45130 SAINT-AY.

Durant la période de consultation, les observations et contributions pourront être envoyées :

- Par voie électronique : via le formulaire dédié accessible sur notre site internet ;
- Par mail : planclimat@paysloirebeauce.fr ;
- Par voie postale : PETR Pays Loire Beauce, 2 rue du Général Lucas 45130 SAINT-AY.

Toute contribution transmise après la clôture de la consultation ne pourra être prise en considération. A l'issue de la consultation, le projet de PCAET sera éventuellement modifié pour tenir compte des remarques et observations et sera soumis à l'approbation du comité syndical du PETR. Plus d'information au 02.3846.01.70 ou planclimat@paysloirebeauce.fr

Le Président

 Frédéric CUILLERIER

VI – Avis de consultation pour diffusion large – 28 octobre 2024



DONNEZ VOTRE AVIS !

Consultation du public

DU MARDI 12 NOVEMBRE AU VENDREDI 13 DECEMBRE INCLUS

1 RÉUNION PUBLIQUE

Mercredi 13 novembre 2024 à 19h

Salle polyvalente de Saint-Péravy-la-Colombe
8 Rue Joseph Dabout, 45310



**MOBILITÉ DURABLE
HABITAT DURABLE
AGRICULTURE ET ALIMENTATION
ECONOMIE LOCALE ET CIRCULAIRE
ESPACES NATURELS
ENERGIES RENOUVELABLES
GOUVERNANCE ET MOBILISATION**

Pays Loire Beauce

Communautés de communes
des Terres du Val de Loire et
de la Beauce Loirétaine

Retrouvez toutes les informations
relatives à la consultation
sur le site internet du PETR
www.paysloirebeauce.fr



VII – Affiches de relance diffusées le 6 décembre 2024

